FIFTH CENSUS OF CANADA, 1911.

118 — 11

SCHEDULE / TABLEAU No. 1. POPULATION BY NAME, PERSONAL DESCRIPTION, ETC. / POPULATION—NOM, RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, ETC.

CINQUIEME DU CA

Province: Ontario — District No. 118 Russell — S. District No. 4 — Enumeration District / District du recenseur No. 2 — in / dans Canton Clarence (City, town, village, township or parish. / Cité, ville, village, canton ou paroisse.)

Page 11

Nominal return of living persons by / Dénombrement des vivants par H. J. Boudreau, Enumerator. / Recenseur. — June 19. 20

NUMBERED IN THE ORDER OF VISITATION. Dwelling / Family	RESIDENCE AND PERSONAL DESCRIPTION. Name of each person in family, household or institution.	Place of birth. (Give province or country, city, town or village. Except in case of infants, enter correctly opposite each name the birthplace of the parents. If in Canada, town or village, township or parish. If elsewhere, name country only.)	Sex.	Relationship to head of family or household.	Whether married, widowed or single.	Month of birth.	Year of birth.	Age at last birthday.
NUMÉROTÉS DANS L'ORDRE DES VISITES. Domicile / Famille, ménage ou institution.	RESIDENCE ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. Nom de chaque personne dans la famille, le ménage ou l'institution.	Lieu de naissance. (Mettre le nom de la province ou du pays. Exception faite des cas d'enfants nés pendant le trajet, mettre le nom du pays de la dernière résidence habituelle. Si au Canada, mettre le nom de la municipalité, ville, village, canton ou paroisse. Si ailleurs qu'au Canada, mettre le nom du pays seulement.)	Sexe.	Parenté avec le chef de la famille ou du ménage.	Situation de famille. (Célibataire, marié, veuf ou divorcé.)	Mois de naissance.	Année de naissance.	Age au dernier anniversaire.

	CITIZENSHIP, NATIONALITY AND RELIGION. Country or place of birth. (If in Canada, specify province or territory.)	Year of immigration to Canada.	Year of naturalization, if formerly an alien.	Racial or tribal origin.	Nationality.	Religion.
CITOYENNETÉ, NATIONALITÉ ET RELIGION.	Pays ou lieu de naissance. (Si né en Canada, spécifier la province ou le territoire.)	Pour les immigrés, année d'immigration au Canada.	Pour les étrangers, année de naturalisation.	Origine selon la race ou la tribu.	Nationalité.	Religion.

	PROFESSION, OCCUPATION, TRADE OR MEANS OF LIVING. Chief occupation or trade.	Employer, Employé, or Working on own account. (See instructions.)		
PROFESSION, EMPLOI, METIER OU MOYEN D'EXISTENCE.	Emploi principal ou métier.	Employeur.	Employé.	Travaillant à son compte. (Voir instructions.)

WAGE-EARNERS. State where person is employed (name of city, town, township, parish, or locality) and whether within city limits.	Weeks employed in 1910 at chief occupation or trade.	Weeks employed in 1910 at other kind of work, if any.	Hours of work per day at chief occupation.	Hours of work per day at other occupation, if any.	Total earnings in 1910 from chief occupation or trade.	Total earnings in 1910 from other trade or occupation, if any.	Rate of wages per hour when employed by the hour. Taux.
EMPLOYÉS. Mentionner où la personne est employée (nom de la ville, village, canton, paroisse, etc.) et si dans les limites de la ville.	Nombre de semaines à l'emploi principal ou au métier.	Nombre de semaines à d'autres emplois.	Heures de travail par jour à l'emploi principal.	Heures de travail par jour à d'autres emplois.	Gain total en 1910 provenant de l'emploi principal ou du métier.	Gain total en 1910 provenant de l'emploi ou des emplois secondaires.	Taux du gain par heure pour les employés à l'heure. Taux.

INSURANCE HELD AT DATE. Upon life.	Against accident or sickness.	Cost of insurance in the year.
ASSURANCE EN VIGUEUR À DATE. Sur la vie.	Sur les accidents ou la maladie.	Coût de l'assurance dans l'année courante.

EDUCATION AND LANGUAGE OF EACH PERSON FIVE YEARS OF AGE AND OVER. Months at school in 1910.	Can read.	Can write.	Language commonly spoken.	Can he speak English? (If not, specify other language spoken.)	Infirmities. (Deaf-mute, blind, insane, imbecile, feeble-minded.)
INSTRUCTION ET LANGUE DE CHAQUE PERSONNE DE CINQ ANS ET PLUS. Nombre de mois d'école en 1910.	Sait lire.	Sait écrire.	Langue communément parlée.	Peut-elle parler l'anglais? (Si non, spécifier autre langue parlée.)	Infirmités. (Sourd-muet, aveugle, aliéné, imbécile, faible d'esprit.)

| | | |